

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

L'an **deux mille vingt six, le vingt neuf janvier**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE**, dûment **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LATOUR, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, Mme Fanny ROBY, M. Olivier SÉBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT (arrivée : 19H45), Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, M. Ian ANGUS.

Procurations : M. Jonathan COURAUD en faveur de Mme Fanny ROBY, Mme Nathalie DUCHÉ en faveur de Mme Céline LATOUR, M. Ian ANGUS en faveur de M. Olivier SÉBENNE.

Secrétaire : Mme Fanny ROBY. a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 27 novembre 2025
2. Convention d'accompagnement psychologique des agents
3. Adoption du règlement intérieur de la garderie municipale de l'Ecole de Fourneaux
4. Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)
5. Convention relative à la pose de concentrateurs pour la télérelève des compteurs d'eau
6. Installation d'un assainissement non collectif au Puits IV
7. Adhésion des communes de Lussat, Soumans Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement
8. Convention de mise à disposition de la salle polyvalente à l'association APROART
9. Examen d'une demande de limitation de la circulation des véhicules motorisés sur les chemins publics de Courcelles
10. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026
11. Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	Approbation du Procès-Verbal du 27 novembre 2025	Après lecture et corrections apportées, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 novembre 2025 est approuvé par l'ensemble des élu.e.s, et sera publié sur le site internet de la commune.	Acté
MA-DEL-2026-001	Convention d'accompagnement psychologique des agents	Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. LE MAIRE à signer les conventions relatives à l'accompagnement psychologique des agents, ainsi que tous les documents s'y rapportant.  Les dépenses afférentes à ces prestations seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la collectivité.	Adoptée à l'unanimité  13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

MA-DEL-2026-002	Adoption du règlement intérieur de la garderie municipale de l'Ecole de Fourneaux	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : -approuve le règlement intérieur de la garderie municipale de l'école de Fourneaux tel que présenté en séance ; -rend ce règlement applicable dès le 1 <sup>er</sup> mars 2026 ; -charge M. LE MAIRE de veiller à sa mise en œuvre et à son respect ;	Adoptée à l'unanimité  13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-003	Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)	Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : -Autorise M. LE MAIRE à signer le contrat RGPD avec la société GAIA ; -Approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE ;	Adoptée à l'unanimité  14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-004	Convention relative à la pose de concentrateurs pour la télérelève des compteurs d'eau	La présente convention est consentie pour une durée de 10 ans, à compter de sa date de signature, moyennant le versement par SUEZ Eau France d'une somme forfaitaire et libératoire de 450 € nets pour la durée de la convention au titre de la participation à la facturation de l'électricité.  Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : -Autorise M. LE MAIRE à signer la convention avec la société SUEZ Eau France, telle que présentée ci-dessus ; -Autorise M. LE MAIRE à mettre en œuvre ces dispositions et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.	Adoptée à l'unanimité  14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-005	Installation d'un assainissement non collectif au Puits IV	Hors présence de M. Thierry JAMOT, qui s'est retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : -d'accepter l'offre de la société Econet située à SAINT-MARTIAL-LE-MONT, pour un montant de 5 929.78 € HT, soit 7 040.94 € TTC, considérant que le devis présenté est conforme aux besoins identifiés, répond aux attentes du Conseil Municipal et s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.	Adoptée à l'unanimité  13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-006	Adhésion des communes de Lussat, Soumans Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : -approuve l'adhésion des communes de Lussat, Soumans, Malleret Boussac, St Sylvain Bas le Roc et Nouzerines au Syndicat Est Creuse Développement ; -autorise M. LE MAIRE à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération ;	Adoptée à l'unanimité  14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2026-007	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente à l'association APROART	Hors présence de Mme Catherine THOMAS et de M. Olivier SÉBENNE, qui se sont retirés au moment du vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : -de mettre gratuitement à disposition de l' Association APROART pour le compte de M. MANZANOS GARCIA, artiste peintre, à compter du 3 février 2026, la salle polyvalente de Saint-Médard-La-Rochette ;  -d'autoriser M. LE MAIRE à signer ladite convention de mise à disposition avec l'association concernée ;	Adoptée à l'unanimité  11 VOTANTS 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

MA-DEL-2026-008	Examen d'une demande de limitation de la circulation des véhicules motorisés sur les chemins publics de Courcelles	<p>Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :</p> <p>-de refuser la demande formulée par M. DE NOUAILLE ;          -de maintenir l'accès libre des chemins publics concernés aux véhicules motorisés, conformément à leur usage actuel.</p>	<p>Rejetée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS          0 POUR          14 CONTRE          0 ABSTENTION</p>
MA-DEL-2026-009	Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026	<p>Les recettes de fonctionnement : Les recettes issues de la location de la salle demeurent importantes et le planning 2026 est comparable à celui de 2025. Toutefois, l'exercice 2026 sera marqué par la perte d'environ 60 000 euros de recettes liées à la taxe sur les pylônes, consécutive au démantèlement d'une ligne Haute Tension en fin d'année 2025. Par ailleurs, au regard des orientations nationales, une baisse de la DGF doit être anticipée. Dans ce contexte, il est retenu une hypothèse prudente de légère diminution des recettes de fonctionnement.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement : Conformément au principe de prudence budgétaire, il est proposé de majorer de 10 % les crédits relatifs aux charges à caractère général, afin de faire face à la volatilité des prix de l'énergie, de l'eau et des fournitures. La fermeture des services du point-à-temps par la Communauté de communes a conduit la commune à prévoir une enveloppe spécifique pour 2026. Les charges du personnel pourraient également être ajustées à la hausse afin d'anticiper d'éventuels remplacements et de garantir la continuité du service public.</p> <p>Les subventions aux associations : Les subventions aux associations seraient maintenues à un niveau comparable à celui des exercices précédents, tout en tenant compte de l'éventuelle création d'une nouvelle association sur le territoire communal.</p> <p>Les charges financières : La commune ne supporte plus aucune charge financière, le remboursement du dernier emprunt ayant pris fin en septembre 2025.</p> <p>Evolution de la section d'investissement : Les recettes d'investissements doivent pallier aux dépenses d'investissement prévues, grâce à la DETR, DSIL, Fonds Leader, CEE et autres aides nationales. La volonté du Conseil est d'éviter d'engager des travaux sans mobilisation préalable de subvention d'équipement.</p> <p>Il reste environ 9 650.00 € de recettes en investissement à percevoir, principalement issues des Fonds Européens pour le changement des portes de la mairie, et 66 700.00 € de dépenses liées aux travaux de réfection de voirie à Serras et à Pallier, ainsi qu'au point à temps commandé sur l'ensemble du territoire, au remplacement des portails de la mairie et à l'installation des panneaux d'affichage, à l'achat de panneaux de rue supplémentaires, à l'installation de volets roulants à la cantine et à la garderie, au changement de la porte d'entrée et de la fenêtre du presbytère de Ceyvat, à l'achat d'une fendeuse de bûche, enfin à la modification des luminaires de Fourneaux.</p> <p>Les dépenses d'investissement : Il est prévu de réaliser en 2026, pour une somme totale d'environ 690 000.00 €, les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Installation de guirlandes de Noël à Fourneaux</li> <li>-Travaux de voirie (dont le parking de La Rochette)</li> <li>-Végétalisation des cimetières (+Etude géologique pour La Rochette)</li> <li>-Isolation du sol au niveau des caves école</li> <li>-Mise en place d'un extracteur pour le local archives</li> </ul>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>14 VOTANTS          12 POUR          0 CONTRE          2 ABSTENTIONS</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rénovation du parking de La Rochette</li> <li>-Création des vestiaires des employés communaux</li> <li>-Installation d'un compteur électrique à la CMC pour le hangar communal</li> <li>-Changement de la porte du logement de St Médard</li> <li>-Installation de lampadaires au stade de Fourneaux</li> <li>-Aménagement de la place de Lioreix</li> <li>-Aménagement des trottoirs de Fourneaux</li> <li>-Création d'une identité visuelle de la commune à Fourneaux</li> <li>-Valorisation touristique</li> <li>-Développement d'un point de dépôt des producteurs locaux sur la commune</li> <li>-Création de marchés estivaux et réguliers</li> <li>-Achat de terrain et du bâtiment de Fourneaux</li> <li>-Achat d'un mobilhomme</li> <li>-Mise en place d'un assainissement au Puits IV</li> <li>-Démolition de la maison place de Fourneaux</li> <li>-Installation de la cabane des chasseurs au Puits IV</li> <li>-Création d'un local à la Gare pour dépôt et retrait des livres</li> <li>-Mise aux normes électriques du Logement de Chadiéras</li> <li>-Rénovation des peintures du Logement de Chadiéras (plomb)</li> <li>-Isolation des murs par l'extérieur du Logement de Chadiéras (Classe G)</li> <li>-Isolation de la toiture du Logement de Chadiéras (Classe G)</li> <li>-Changement de la rigoleuse</li> <li>-Changement du tracteur communal</li> <li>-Changement du camion communal</li> <li>-Achat d'une remorque</li> <li>-Travaux de sécurité routière (glissières de sécurité)</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte et valide le rapport d'orientation budgétaire.</p>	
--	--	--

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H00.  
Affiché le 2 février 2026..